

CEREALES A PAILLE

Blé tendre d'hiver

La majorité des parcelles est à « Grain laiteux ». Les conditions climatiques actuelles sont idéales pour les processus de remplissage et de maturation des grains. Après un bref épisode pluvieux mercredi 3 juillet, ce temps estival va se poursuivre.

18 parcelles ont fait l'objet d'une observation cette semaine (dont 2 hors réseau).

Stade phénologique des parcelles du réseau

Dép.	Commune	Date de semis	Variété	Stade
23	Viersat	09-nov	Rustic	Aqueux
23	Dun	24-oct	Chevalier	Aqueux
23	Ahun	25-oct	Pajero	Aqueux
23	Nouzerines	29-oct	Swinggy	Laiteux
23	Bosmoreau les M	23-oct	Chevalier	laiteux
87	Flavignac	10-oct	Apache	Pâteux mou
87	La Croisille Sur Briance	23-oct	Ludwig	Aqueux
87	St Priest Taurion	18-nov	Aubusson	Laiteux
87	Nexon	19-oct	Apache	Laiteux
87	Aixe Sur Vienne	20-nov	Arezzo	Aqueux
87	Coussac Bonneval	23-oct	Apache	Laiteux
87	Limoges	24-oct	Ephoros	Laiteux
87	Fromental	23-oct	Arezzo	Fin Floraison
87	Flavignac	25-oct	Arezzo	Laiteux
87	Berneuil	26-oct	Ovalo	Pâteux mou
87	Breuilaufa	29-oct	Apache	Laiteux

Bulletin de Santé du Végétal Limousin – Grandes Cultures N°30– 02/07/2013 - Page 1 sur 2

REPRODUCTION INTEGRALE DE CE BULLETIN AUTORISÉE – *Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du Bulletin de Santé du Végétal Grandes cultures Limousin 2012-2013 N°30, consultable sous <http://www.limousin.synagri.com/> »*

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Monsieur Jean-Philippe VIOLLET
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
accueil@limousin.chambaqri.fr
05 55 10 37 90

REFERENTS FILIERES ET REDACTEURS DU BULLETIN :

Céréales à paille
Philippe PENICHOU
FREDON Limousin

ppenichou@fredon-limousin.fr
05 55 04 64 54

Colza - Maïs
Valérie LACORRE
Chambre Départementale
d'Agriculture de la Haute-Vienne

valerie.lacorre@haute-vienne.chambaqri.fr
05 87 50 40 00

Fusarioses

Ces maladies des épis sont responsables du développement de mycotoxines (substances toxiques dont les teneurs sont réglementées en alimentation humaine et animale).

Observations du réseau

Les symptômes d'échaudage sur épillets sont maintenant bien visibles à la faveur de la remontée des températures (photo ci-contre).

5 parcelles ne montrent pas de signes de ces maladies :

Saint-Priest-Taurion (Aubusson), Flavignac (Apache), Coussac-Bonneval (Apache), Bosmoreau-Les-Mines (Chevalier) et la Croisille-sur-Briance (Ludwig).

Ailleurs, les signalements vont de quelques cas isolés à des infestations plus conséquentes :

5 % des épis sur Apache à Nexon ; 15 % sur Pajero à Ahun (23), 20 % sur Rustic à Viersat (23), 25 % sur Apache à Breuilaufa (87), 28 % sur Ephoros à Limoges (87), 50 % sur Swinggy à Nouzerines (23).

Du *Microdochium* sur feuilles est toujours bien visible sur les étages du haut à Berneuil, Breuilaufa et à Rilhac-Rancon (hors réseau).

En outre, des marques caractéristiques de fusarioses sur tiges parfois spectaculaires sont signalées sur Soleiho à Branceilles (19) (hors réseau) et sur Pajero à Ahun (23).



Pucerons des épis des céréales

Les niveaux de populations n'évoluent pas d'une semaine à l'autre, ce qui laisse supposer de bons contrôles par les petits organismes utiles (auxiliaires).

24 % des épis de la parcelle de Limoges (87) sont toujours colonisés, 13 % à Bosmoreau-Les-Mines (23) et 10 % à la Croisille-sur-Briance (87).

Seuil de nuisibilité : Un épi sur deux colonisé par au moins un individu.

A RETENIR

BLE TENDRE D'HIVER

Pucerons des épis : Poursuite de la surveillance jusqu'à grain pâteux.

**PROCHAIN BULLETIN
9 JUILLET 2013
(2^{EME} QUINZAINE DE JUILLET
POUR LE MAÏS)**



Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.